

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 juillet 2000
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 30 juillet 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de M. Mohammed Said al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, en date du 27 juillet 2000, concernant la décision prise récemment par la Turquie de proroger le stationnement de qu'elle appelle les forces de contrôle septentrionales sur le territoire turc et ce que cela entraîne quant à la poursuite de l'agression américano-britannique dans les zones d'interdiction de survol illégitimes imposées à l'Iraq et à la consécration de l'influence des parties kurdes actives dans le nord de l'Iraq, ainsi qu'à la poursuite par les forces turques de leurs violations répétées contre le territoire iraquien. Le Ministre vous demande d'intervenir auprès du Gouvernement turc afin qu'il mette un terme à son agression contre l'Iraq et qu'il respecte les règles du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saeed H. **Hasan**

**Annexe à la lettre datée du 30 juillet 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à ma lettre du 20 juillet 2000, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la décision prise récemment par le Conseil national turc, sur la base de la recommandation du Gouvernement turc, de proroger le stationnement de ce qu'il est convenu d'appeler les « forces de contrôle septentrionales » sur le territoire turc pour une nouvelle période de six mois à compter du 30 juillet 2000. Cela conduira inévitablement à la continuation par lesdites forces de leur agression quotidienne contre l'Iraq et à la consécration de l'influence des parties kurdes actives dans le nord de l'Iraq visant à susciter des problèmes internes des deux côtés de la frontière entre l'Iraq et la Turquie.

La Turquie a joué un rôle très important pour ce qui est de menacer la sécurité et la souveraineté de l'Iraq, en permettant aux avions des États-Unis et du Royaume-Uni d'utiliser son territoire pour lancer contre les villages et les villes septentrionales de l'Iraq des raids aériens, qui ont provoqué des pertes matérielles et humaines considérables.

En vue d'apporter des éclaircissements, permettez-moi de préciser que durant les six derniers mois, durée pour laquelle le stationnement de ces forces sur le territoire turc a été prorogé, les forces aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni ont effectué au total 1 410 sorties au cours desquelles leurs avions ont bombardé des villages, des villes et des installations civiles dans le nord de l'Iraq, faisant de nombreux morts et blessés parmi les civils, dont des enfants, des femmes et des personnes âgées.

Ces actes d'agression ne se limitent pas à cela et révèlent l'animosité cachée contre l'Iraq et les efforts faits pour détruire ses infrastructures et saper sa base économique. Ainsi, ces avions ont largué 26 engins thermiques au cours de la période susmentionnée en vue de détruire les récoltes agricoles, en particulier à l'époque des moissons. Or, la prorogation pour les six prochains mois entraînera de nouvelles violations et attaques de la part des États-Unis et du Royaume-Uni.

Le fait que les avions des États-Unis et du Royaume-Uni continuent leurs agressions quotidiennes contre l'Iraq est à mettre en parallèle avec le fait que les forces turques violent la souveraineté de l'Iraq et lancent de nombreuses attaques contre les villages situés dans le nord de l'Iraq sous prétexte de pourchasser des éléments du Parti des travailleurs du Kurdistan, ce qui fait de nombreux morts et blessés parmi les civils innocents.

Les incursions des forces turques dans le nord de l'Iraq constituent une composante complémentaire du plan américano-britannique contre l'Iraq, qui vise à porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et à infliger des dommages de façon systématique et organisée aux Iraquiens ainsi qu'aux infrastructures et aux installations civiles du pays. Grâce à elles, les mesures liées à la zone d'interdiction de survol sont le moyen qui sert à atteindre les objectifs de l'agression contre l'Iraq.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement ce qu'il est convenu d'appeler les deux zones d'interdiction de survol que lui imposent les États-Unis et le Royaume-Uni sur la base d'une décision unilatérale dénuée de tout

fondement juridique et rejette tout ce qui a trait à cette décision illégale, en particulier les justifications et prétextes fallacieux auxquels recourent ces États pour tenter de masquer leur agression militaire contre notre pays.

Le Gouvernement iraquien rejette sur le Gouvernement turc l'entière responsabilité du soutien qu'il apporte aux avions des États-Unis et du Royaume-Uni qui partent de son territoire pour frapper l'Iraq et pour perpétrer de tels actes contre sa sécurité et sa souveraineté. Il se réserve entièrement le droit de demander des réparations pour les pertes découlant de ces actes, et ce conformément aux principes du droit international.

Le Gouvernement de la République d'Iraq, tout en condamnant ces actes d'agression manifestes, vous prie d'intervenir auprès du Gouvernement turc afin qu'il mette un terme à son agression et respecte les règles du droit international et la souveraineté de l'Iraq.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammed S. **Al-Sahaf**
